



Extrait du discours prononcé par Monsieur le Maire lors de l'inauguration du terrain multisports

" Notre terrain multisports portera désormais le nom de Noël SAINGERY . Pourquoi ce nom ?

Noël est décédé le 11 juillet 2016. Arrivé au club de football de Tournes en 1984 , dirigeant en 1997, il en a été président de 2001 à 2003, puis vice-président de 2004 à 2009, trésorier de 2010 à 2014 et enfin à nouveau président de 2014 à 2016, jusqu'à sa brutale disparition, le 11 juillet 2016. Noël fut l'une des chevilles ouvrières de la fusion des clubs d'Arreux, Tournes, Renwez, les Mazures et Montcornet. C'est ainsi que naquit l'ASTRM.

Noël n'a pas été un simple président. Il s'est totalement impliqué dans la marche du club avec une rare opiniâtreté.

Chaque année, il passait tout son temps libre à la préparation méticuleuse de la brocante du 1er mai et aux manifestations afin d'aider au financement de l'ASTRM. Il ne comptait pas ses heures et il avait toujours le sourire, confiant en l'avenir. Sur le banc de touche, lors des matches, sa chaleureuse présence stimulait son entourage. Il suffisait de regarder son visage le soir, au retour du terrain, pour connaître le résultat du dernier match. Il vivait intensément au rythme du club, rythmant ses activités en fonction des besoins des équipes ; il ne pouvait pas concevoir la direction du club sans donner le meilleur de lui-même. Il visait toujours l'excellence et il était fier des équipes, plus encore que si c'était lui qui marquait les buts.

Si l'ASTRM enregistre d'aussi bons résultats, elle le doit en grande partie à Noël qui a su insuffler un état d'esprit à l'ensemble du club.

Il est tout à fait légitime de donner son nom à ce terrain de sport qui continuera ainsi à faire perdurer l'idéal sportif que Noël souhaitait pour sa commune.

En conclusion, je dirai tout simplement : Merci pour tout ce que tu as fait Noël. "

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 8 novembre 2017 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

M. Philippe CLAUSSE (pouvoir à Mme Aline HAPLIK), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX). M. Gil ANGARD (pouvoir à Mme. Pascale ANSELMO).

Absent excusé

M. Thibault FAY.

Secrétaire de séance

Mme Aline HAPLIK.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne Mme Aline HAPLIK comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 25 août 2017 transmis aux conseillers étant incomplet, son adoption est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

Il est en outre rappelée que l'appellation du terrain multisports a été choisie parmi 4 propositions soumises au vote du Conseil : Noël SAINGERY, Mario De March, Johan CULIANEZ et Terrain de la Rosière. La délibération finale a porté sur les deux propositions ayant obtenu le plus de suffrages et a donné les résultats suivants sur 14 votants : Noël SAINGERY (7 voix), Mario DE MARCH (4 voix), 03 abstentions.

Approbation du rapport de la CLECT d'Ardenne Métropole du 16 mai 2017



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 16 mai 2017.

Adoption d'un agenda accessibilité programmé (Ad'AP) et autorisation à signer et présenter la demande d'Ad'AP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune pour un montant total évalué à 223 650 euros hors taxes. Il autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet, à prendre toute décision et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Autorisation de déposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) et de prendre en charge la maîtrise d'œuvre pour les locaux du Pôle scolaire

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP du Pôle Scolaire. Il accepte que la commune assure la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments du pôle Scolaire, étant entendu que le Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire supportera le coût des travaux concernant les bâtiments lui appartenant en propre.

Il autorise le Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet et à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Reprise de la voirie communale du Lotissement " Le Mont " dans le domaine public

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de parcelles du lotissement « Le Mont » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié dressé par Maître Mouzon et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement « Le Mont ».

Il décide que la voirie du lotissement « Le Mont » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale, et à



porter au budget 2018 les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

Reprise de la voirie communale du Lotissement " Les Eglantines " dans le domaine public

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de parcelles du lotissement « Les Eglantines » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié dressé par Maître Mouzon et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de parcelles du lotissement « Les Eglantines ».

Il décide que la voirie du lotissement « Les Eglantines » sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale, et à porter au budget 2018 les crédits nécessaires pour régler les frais notariés relatifs au dossier.

Adoption du règlement intérieur du personnel communal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du personnel communal. Ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la commune de Tournes.

Engagement des dépenses d'investissement au budget primitif 2018 à hauteur de 25 % des crédits prévus au budget 2017

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

Fixation des droits de place 2018

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 50 euros par jour le droit de place pour les camions de vente ou livraison d'outillage, à compter du 1er janvier 2018.

Adoption du règlement intérieur de la salle des Associations et fixation des tarifs de location 2017 et 2018



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la salle des Associations et fixe à 50 euros par jour le tarif de location pour les particuliers ce tarif s'appliquant à compter du 9 novembre 2017. La mise à disposition de la salle pour les Associations de Tournes est gratuite.

Questions diverses

1 - Informations données par Monsieur le Maire sur la marche de la commune.

1.1- Travaux sur le parking de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, dans un souci de transparence dans la facturation, a souhaité séparer l'alimentation en gaz du Pôle Scolaire et de la salle des fêtes. Des travaux ont été réalisés afin de creuser une tranchée pour le passage de la canalisation de gaz et installer un compteur de gaz spécifique à la salle des fêtes.

1.2- Travaux route d'Arreux

Suite à la détérioration d'une conduite d'eau potable route d'Arreux, des travaux de remise en état ont été engagés pour un montant de 40 000 euros, financés par Ardenne Métropole.

2 - Informations apportées par les conseillers

2.1 – Madame Pascale ANSELMO retransmet la demande d'un habitant de la commune souhaitant le ramassage des sacs de déchets recyclables chaque semaine.

Il est rappelé que le ramassage des déchets n'est pas de la compétence de la commune, mais d'Ardenne Métropole, qui est seul responsable de la fréquence de ramassage.

2.2 – Monsieur Jean-Pierre LESIEUR indique qu'un candélabre supplémentaire sera posé à l'entrée du lotissement des églantines.

3 - Questions du public

3.1 – Madame Micheline BAUDET signale la détérioration d'une balançoire sur l'aire de jeux de la Gobine, et demande son remplacement, Monsieur Jean-Pierre LESIEUR informe qu'une nouvelle aire de jeux sera prochainement installée au lieu-dit « La Pépine », et qu'à cette occasion le conseil municipal examinera l'état des autres aires de jeux.

La séance est levée 21 h 25.

Réunion du 19 octobre 2017 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Amélia LAIRET, Martine LAIRET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY, Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

Absents excusés donnant pouvoir :

Monsieur Johann PRZYBYLSKI donnant pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Monsieur Olivier SAVATTE donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Absente excusée : Madame Emilie DEMANTIN.

Elue secrétaire de séance : Madame Corinne BOCQUET.

Début de la séance : 19 h 30

1 – Instauration d'une indemnité de régie de recettes au régisseur titulaire et au régisseur suppléant

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposés à ces agents.

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et aux régies d'avance des collectivités et des établissements publics locaux.

Vu la délibération n°39/2016 du 07 octobre 2016 de la Commune de TOURNES, donnant délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et notamment son paragraphe 3 donnant pouvoir au Maire de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, dont le CCAS,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'instituer le principe d'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur et à son suppléant pour les encaissements liés aux inscriptions et activités de l'ALSH, dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006, et charge Monsieur

le Président d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés par arrêté municipal.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

2 – Organisation du repas des anciens du 10 décembre prochain

Madame Monique JOIGNAUX rappelle que le repas des anciens est préparé par l'un des traiteurs de la commune, à tour de rôle. L'année dernière, le repas avait été traité par la Romerie. Cette année, la prestation revient à la charcuterie Grandjean qui propose le menu au tarif de 23 euros pour :

- 4 amuse-bouches
- une entrée
- un plat
- salade - fromage
- dessert
- pain ; galette au sucre.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte le devis de 23 euros par personne.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

Madame JOIGNAUX rappelle également que lors du Conseil d'Administration du 24 mars 2017 une délibération avait été prise pour proposer un repas dansant avec spectacle Cabaret.

Elle propose donc le devis de MagiCabaret pour un spectacle en deux parties d'un montant de 1 150 euros TTC ainsi que le devis de Roby spectacles pour un montant de 600 euros TTC.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, accepte ces deux devis.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

3 – Participation financière des conjoints des élus et membres du CCAS

Pour rappel, une participation de la valeur du repas est demandée au conjoint des élus et membres du CCAS. Par contre aucune participation

n'est demandée pour les enfants.

Après en avoir délibéré, une participation de 23 euros sera demandée cette année aux conjoints des élus et des membres du CCAS assistant au repas.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

4 – Organisation de la fête du Saint Nicolas du 3 décembre 2017 à 15 h

Madame JOIGNAUX propose de reconduire la prise en charge de la fête de Saint Nicolas de la façon suivante :

- Achat de 100 sachets de friandises à distribuer + papillotes.
- Animation pendant le goûter.
- Goûter (crêpes, gaufres, café, jus de fruit ...) confectionné et servi par les membres du CCAS.
- Achat de l'habit du Père Saint Nicolas à la boutique « L'Arlequin » (- 50 %) au tarif de 150 euros TTC.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

5 – Colis de Noël

Madame JOIGNAUX propose de reconduire la distribution d'un colis de Noël aux anciens qui ne peuvent ou ne veulent pas assister au repas du 10 décembre.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un colis dont le montant sera compris entre :

- 17 et 20 euros pour une personne
- 25 et 30 euros pour un couple

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

Concernant la distribution des cartes-cadeaux, elle rappelle la délibération prise le 24 mars permettant d'offrir en fin d'année 2017 une carte-cadeau de 50 euros aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 % et enregistrées en mairie.

6 – Informations diverses

Monsieur CARBONNEAUX informe les membres du C.A. :

- de l'avancement du projet « Maison médicale »,

- du futur label accordé par le Comité Régional Olympique et Sportif de Champagne Ardenne aux communes mettant en valeur leur engagement dans le soutien qu'elles apportent à la pratique sportive.

Madame JOIGNAUX informe les membres du C.A. que :

- L'ALSH 7 a obtenu le label 3 soleils (sur 4) répondant à la « charte qualité des accueils de loisirs » ainsi qu'une subvention de 4 000 euros attribuée par la CAF.
- Le ramassage des containers à déchets verts se termine le jeudi 26 octobre. Il reprendra le 1er jeudi du mois d'avril 2018. Cette année encore de nombreuses personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes titulaires d'une carte d'invalidité ont pu bénéficier de ce service mis en place par Ardenne Métropole. Les dossiers d'inscription sont toujours disponibles au secrétariat de mairie pour le printemps prochain.
- Deux dates ont été bloquées sur le calendrier de la réservation de la salle des fêtes. Un tour de table a permis de fixer le repas des anciens au dimanche 2 décembre et le goûter de St Nicolas au dimanche 9 décembre 2018.
- Les aides accordées aux deux demandeurs lors du C.A. du 21 août ont été attribuées.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Réunion du 13 novembre 2017 - 19h00

Présents :

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Mesdames Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, Messieurs Johann PRZYBYLSKI, Olivier SAVATTE.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Francine SAINTOURENS, Agnès VELPRY.

Absents excusés donnant pouvoir :

Mademoiselle Amélia LAIRET donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Madame Martine LAIRET donnant pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Absent excusé : Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

Elue secrétaire de séance : Madame Pascale ANSELMO.

Début de la séance : 19 h 15

1 – Demande d'aide par un administré (en huis clos) - Demande d'aide par une administrée (en huis clos)

2 – Choix du coffret gourmand pour les aînés qui ne peuvent ou ne désirent pas être présents au repas du 10 décembre

Madame JOIGNAUX rappelle que le montant des coffrets gourmands a été fixé lors de la précédente séance.

Après étude de plusieurs offres, le choix s'est porté sur le coffret n° 3 de l'entreprise Paul LAREDY.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

3 - Don de cent euros par chèque bancaire au C.C.A.S

Madame JOIGNAUX informe le Conseil d'Administration qu'à l'occasion d'un mariage célébré le 4 novembre dernier, les mariés ont déposé un chèque d'une valeur de cent euros libellé au nom du C.C.A.S.

Le C.A. se doit de délibérer pour l'accepter.

Nombre de votants : 10 Nombre de pouvoirs : 2
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 30.



Affaires administratives

◆ Inscriptions sur les listes électorales

Les nouveaux arrivants doivent demander leur inscription en mairie avant le 31 décembre 2017. Il est nécessaire de se munir de sa carte nationale d'identité ou de son passeport, ainsi que d'un justificatif de domicile.

Les jeunes venant d'avoir 18 ans sont inscrits automatiquement et en sont informés par un courrier de la Mairie. Il est toutefois recommandé de vérifier en mairie que l'inscription a bien eu lieu.

◆ Enquête de l'INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête se déroulera dans la commune du 13 au 28 novembre et sera réalisée par madame SINGERY. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

◆ PACS : en mairie à partir du 1 er novembre 2017

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré en mairie à partir du 1er novembre 2017, et non plus au tribunal d'instance.



Vie associative

◆ Soleil d'Automne

" Soleil d'Automne " a tenu sa réunion de rentrée le mardi 10 octobre, à 14 heures. Tous les membres de l'association avaient été conviés. Etaient présents une dizaine de membres qui ont envisagé l'avenir du club : animation jeux de société avec goûter, repas traditionnels à Noël, pour la Sainte Agathe et de fin de saison en juin, sorties en co-voiturage (prévisions : moulin à couleurs à Ecordal, excursions avec repas en bateau sur la Meuse, conférences connaissance du monde). Il a été décidé, compte-tenu de la participation, d'inviter les adhérents à une ultime réunion le 24 octobre à 14 heures, salle des associations. En fonction des présences, une décision sera prise pour organiser une assemblée générale extraordinaire afin de faire le point sur l'avenir du club : dissolution, mise en sommeil en poursuivant les activités repas,



sorties. Un responsable " jeux de sociétés - goûter " est à trouver. Pour toute adhésion, s'adresser au trésorier; M. Daniel BRIOUX, au 03 24 52 64 55.

◆ **Tournes labellisé "ville sportive"**

A la suite de la candidature de la commune, notre village vient de recevoir le label de "ville sportive" décerné par le Comité Régional Olympique. Ce label sera remis officiellement le 30 novembre à Châlons en Champagne.



Urbanisme - Environnement

◆ **Travaux Hameau des Fontaines : c'est parti !**

La réhabilitation de la voirie et de l'éclairage du Hameau des Fontaines a démarré le lundi 30 octobre par l'entreprise STP de la Vence. Deux réunions d'information ont été préalablement organisées à l'intention des habitants du Hameau pour préciser le calendrier des travaux qui devraient se poursuivre cet hiver jusqu'en début d'année prochaine. Des réunions de chantier se tiendront tous les jeudis avec l'adjoint aux travaux afin de contrôler le bon déroulement des travaux.

◆ **Salle des fêtes : un compteur à gaz tout neuf !**

Jusqu'à présent, le pôle scolaire et la salle des fêtes étaient alimentés par la même conduite de gaz avec un compteur commun. Le Conseil Municipal, dans un souci de transparence dans la facturation, a souhaité séparer l'alimentation en gaz des deux bâtiments. Les travaux réalisés récemment visaient à creuser une tranchée pour le passage de la canalisation de gaz et à installer un compteur de gaz spécifique à la salle des fêtes.

◆ **Bornes électriques ; installées mais pas en fonctionnement**

L'installation dans le village par Ardenne Métropole de deux bornes de recharge pour voitures électriques (une sur la Place du Château et une autre sur le parking, rue René Dupont) est achevée. Des informations ultérieures seront données sur la date de leur mise en service.

◆ **Terrain multisports : une inauguration réussie**

Le 15 octobre, beaucoup de monde avait investi le tout nouveau terrain multisports "Noël SAINGERY" pour son inauguration officielle, en présence des élus (Député, Sénateur, Président d'Ardenne Métropole, Conseil Départemental, Maires) et de deux sportifs de renom dans notre



département : Patrick REGNAULT (ancien gardien de but du C.S.S.A) et Amel BOUDERRA, meneuse de jeu des Flammes Carolo Basket Ardennes.

Quelques derniers aménagement des abords du terrain seront réalisés d'ici la fin de l'année.



Affaires sociales

◆ Ramassage des déchets verts

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a instauré un ramassage des déchets verts aux plus de 75 ans et/ou titulaires d'une carte d'invalidité. L'opération sera maintenue en 2018 Les dossiers d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie pour le printemps prochain.



A noter sur vos agendas

- ◆ **27 novembre** 15h00 à 20h00, salle des fêtes, don du sang.
- ◆ **3 décembre** 15h00, salle des fêtes, "Fêtons Saint-Nicolas"
Distribution de friandises et goûter offerts par le C.C.A.S.
- ◆ **10 décembre** Salle des fêtes, repas de Noël des Anciens organisé par le C.C.A.S.
- ◆ **6 janvier** Salle des fêtes, vœux du maire.



Vos élus au travail

◆ Septembre

- 10 ▫ Cérémonie Bois de la Rosière
- 13 ▫ Réunion Maire-Adjointes
 - Réunion "Maison médicale"
- 14 ▫ Commission des travaux
- 15 ▫ Réunion annuelle des associations
- 17 ▫ Journée du Patrimoine
- 20 ▫ Spectacle de marionnettes
- 21 ▫ Barbecue LOXAM.
- 22 ▫ Inauguration aérodrome Etienne Riché à Belval.
- 26 ▫ Réunion de chantier Hameau des Fontaines
 - Réunion Maire-Adjointes
- 27 ▫ Rencontre Architecte des Bâtiments de France
 - AG de l'Association des Parents d'Elèves
- 29 ▫ A.G.de l'A.S.T.R.M.

◆ Octobre

- 08 ▫ Rencontre Cabinet Dumay
- 09 ▫ Réunion d'information travaux Hameau des Fontaines
- 10 ▫ Conseil communautaire
 - Rencontre du délégué régional Grand Est (bus scolaires)
- 12 ▫ Réunion de chantier Hameau des Fontaines
- 13 ▫ Réunion "Villages fleuris" à Rethel
 - Réunion "Maison médicale"
- 14 ▫ Congrès Association des Maires
- 15 ▫ Inauguration terrain multisports
- 16 ▫ Réunion Maire-Adjointes
- 17 ▫ Réception du Jury CROS
- 18 ▫ Commission communication

◆ Octobre (suite)

- 19 ▫ C.C.A.S.
- 20 ▫ Réunion cartographie
 - Remise des récompenses concours photos et maisons fleuries
- 22 ▫ Réunion de chantier Hameau des Fontaines
- 23 ▫ Cérémonie commémorative à Les Mazures
- 24 ▫ Rencontre Centre de Gestion
- 25 ▫ Rencontre de l'Architecte des Bâtiments de France
 - Visite SOCOTEC électricité du pôle scolaire
- 26 ▫ Réunion district Football
 - Réunion de chantier
- 30 ▫ Réunion Maire-Adjointes

◆ Novembre

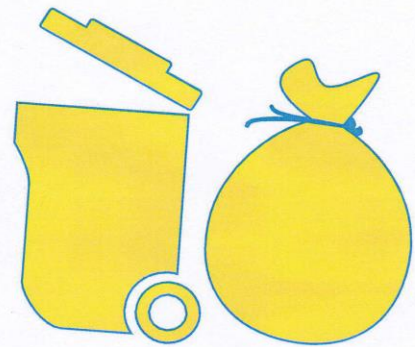
- 02 ▫ Réunion auto partage
- 03 ▫ Conseil municipal informel
- 04 ▫ Mariage
- 06 ▫ Rendez-vous avocat
- 07 ▫ Réunion Maire-Adjointes
- 08 ▫ Conseil municipal
- 09 ▫ Réunion de chantier Hameau des Fontaines
 - Conseil d'école
- 10 ▫ Conseil communautaire
- 11 ▫ Cérémonie commémorative
- 12 ▫ Conférence " 1917, sur le Chemin des Dames"
- 13 ▫ C.C.A.S.
- 15 ▫ Réunion préparatoire à la course pédestre 2018
- 16 ▫ Syndicat forestier des 11 communes
- 16 ▫ Réunion de chantier Hameau des Fontaines



Comment bien trier les EMBALLAGES EN CARTON ?



Petits emballages en carton



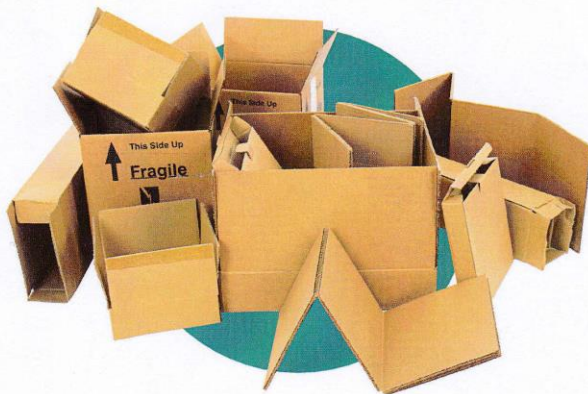
Tri

Les emballages en carton de petites tailles sont à déposer dans le bac/sac de tri.

Exemples : packs de yaourts, boîtes de céréales, paquets de gâteaux, rouleaux de papier toilette...

Astuces

- ▶ Ne pas imbriquer les déchets (ex : rouleau de papier toilette dans une boîte de conserve). Au centre de tri, les déchets sont séparés par matériaux (papiers, emballages en aluminium, en plastique, en acier, en carton...) et s'ils sont imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- ▶ Afin de gagner de la place dans votre bac/sac de tri, vous pouvez aplatir vos cartons et cartonnettes.



Grands emballages en carton



Déchèterie

Les grands cartons posent des problèmes sur les tapis de tri. Ils sont donc à déposer en déchèterie. Ils seront directement mis en balles et envoyés vers l'usine de recyclage.

Exemples : cartons de déménagement, de produits High Tech (téléviseur, ordinateur...) ou électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, four...)...

UN DOUTE, UNE QUESTION ?
0800 29 833 55 (Appel Gratuit)





Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
 - Mardi 21 novembre 2017 : M. Philippe CLAUSSE
 - Mardi 28 novembre 2017 : Mme Aline HAPLIK
 - Mardi 5 décembre 2017 : M. Philippe CLAUSSE
 - Mardi 12 décembre 2017 : Mme Monique JOIGNAUX
 - Mardi 19 décembre 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/